

CONDITIONS DE LOCATION

o)°oo(o/o (

1°) Le meublé est loué pour la durée convenue au recto, du premier jour à compter de 16 heures, jusqu'au dernier jour à 10 heures. Pendant la durée de la location, le preneur peut être sollicité pour que puisse se faire la visite des locaux, jours et heures étant à convenir.

Le preneur s'engage à jouir du studio ou mobil-home d'une façon paisible, tout bruit et nuisance pouvant gêner la tranquillité Des voisins entraînerait la résiliation du contrat sans dommage.

2°) L'inventaire de la location sera contrôlé à l'entrée par le locataire qui devra adresser ses réclamations éventuelles dans les 48 heures suivant l'installation ; passé ce délai il n'en sera plus admis. Toutes détériorations tant aux murs qu'aux mobiliers ou ustensiles Seront à la charges du locataire ; les objets manquants ou détériorés Seront payés au prix coûtant et non remplacés par les preneurs.

3°) Un dépôt de caution sera demandé à l'entrée par le propriétaire et conservé en cas de dégradations (prix 130 euros)

4°) La location sera livrée en bon état de propreté, et devra être rendue de même ; à défaut, le locataire sera redevable d'une indemnité pour le nettoyage selon le paragraphe 3.

5°) Le locataire avisera le propriétaire au moins deux jours avant son départ pour fixer de la remise des clés et de l'inventaire, le règlement des charges s'il y a lieu, et éventuellement le remboursement de la caution.

6°) Annulation du séjour : les deux parties s'en remettent aux textes officiels dans l'éventualité d'une annulation de la présente réservation.

7°) La description donnée des éléments de couchage représente un maximum, d'une manière générale l'installation de lits de camp, ou pneumatiques ne peut pas se faire.

Cette réserve est valable pour la réception éventuelle d'amis de passage, Ainsi que pour les animaux d'appartement qui n'auraient pas été Préalablement annoncés.

linge de lits compris dans la location